

**« Justice et médiation familiale
Juge, avocat, médiateur : coopérer les uns avec les autres »**

Journée d'étude FENAMEF 6 décembre 2013 - Paris

Virginie Calteau-Péronnet
Avocat au Barreau de Paris / Médiateur Familial D.E.

La reconnaissance passe bien sûr d'abord par la connaissance ...

Bien sûr !

Mais au fait, avocats et médiateurs familiaux, prend-on réellement les moyens de se connaître ?

Certes, dans le cadre de la formation, les avocats à Paris en tout cas, peuvent se targuer d'une école de la médiation et les médiateurs familiaux d'une formation en droit de la famille de 60 heures dans le cadre du diplôme d'Etat.

Certes, les avocats et les médiateurs familiaux se croisent parfois par hasard au palais de justice dans le cadre par exemple de dispositifs mis en place par certaines juridictions (« doubles convocations » ou autres ...)

Certes, les plus téméraires se risquent même à un appel ou à un entretien téléphonique.

Certes, en effet.

Mais est-ce pour autant suffisant pour se connaître réellement ?

Car de là à franchir la porte des cabinets d'avocats pour les uns et celle des espaces de médiation familiale pour les autres ...

Ou encore de là à envisager des formations communes ou des temps de réflexion et de travail ensemble ...

Ou encore de là à être prêts à prendre en compte les spécificités, les contraintes, les cultures, les compétences, les enjeux professionnels respectifs, ...

C'est encore aujourd'hui difficilement concevable.

Manque de temps ? Peurs ou rancœurs ? Certitudes par rapport à des stéréotypes ?
Incompréhensions ? Découragements ?...

En dehors de toute polémique, chacun doit sans doute prendre sa part de responsabilité et peut-être s'interroger avant de revendiquer ou de s'incriminer mutuellement.

La réalité aujourd'hui, c'est qu'avocats et médiateurs familiaux sont des acteurs du judiciaire. Mais à des places différentes.

Donc mieux se connaître entre professionnels paraît indispensable et urgent.

Pourquoi ?

Pour éviter par exemple qu'un avocat se prenne pour un médiateur familial (sauf à être diplômé) et qu'un médiateur familial se prenne pour un avocat (sauf à être inscrit au Barreau).

Pour éviter les risques de confusion, les orientations ou prescriptions dépourvues de pertinence ou trop rares.

Pour se rassurer sur les champs respectifs de compétences et d'interventions.

Bref, pour accompagner le justiciable le mieux possible.

Il s'agit « juste » de travailler ensemble entre professionnels qui se respectent.

Pendant longtemps, certains médiateurs familiaux évitaient toute proximité avec le judiciaire comme certains avocats fuyaient la médiation familiale. « Mais ça c'était avant » comme dit une publicité du moment.

Les textes se sont multipliés et rendent désormais la médiation familiale, si ce n'est incontournable, en tout cas de plus en plus ancrée dans le paysage judiciaire. C'est peut-être aussi sans doute l'une des conséquences de l'instauration du fameux « diplôme d'Etat » qui a permis une véritable reconnaissance du médiateur familial en tant que professionnel.

En toute hypothèse, aujourd'hui les avocats comme les juges ne peuvent plus ignorer les médiateurs familiaux et vice-versa. Nous sommes tous dans les même « bateau » et devons donc impérativement mieux se connaître pour travailler ensemble efficacement.

Mais comment mieux se connaître ?

Dans le cadre d'un précédent colloque à Bourges en novembre 2011, nous avons avec Isabelle Juès, médiatrice familiale, soumis « Dix propositions pour une meilleure complémentarité » (annexée ci-après).

Il paraît important de multiplier toutes les occasions de rencontres, formelles et informelles, entre professionnels pour « apprivoiser » progressivement les compétences respectives, fluidifier les relations et respecter les rôles propres à chacun.

Par exemple ...

Les sensibilisations, formations, colloques en commun favorisent en effet les regards croisés, l'interdisciplinarité. Organisés sous l'égide du Président de juridiction, on peut penser que la présence et la participation à la fois des médiateurs familiaux, des avocats, des magistrats et des greffiers à ce type d'événements n'en seraient sans doute que plus assidues.

Ne faut-il pas par ailleurs envisager la mise en place dans chaque ressort d'une sorte de « binôme », de « tutorat », de « tandem » de travail (sur la base du volontariat bien entendu) entre un avocat de la famille et un médiateur familial qui permettrait ainsi à deux professionnels de se rencontrer régulièrement pour échanger sur leurs pratiques, de s'interroger en cas de besoin sur des questions précises (cadre, déontologie, procédure, processus, orientation ou prescription, limites, avantages, inconvénients ...) ? Evidemment ce serait sous le sceau de la confidentialité, sans désignation nominative des personnes concernées, et en dehors de tout dossier commun, bien entendu.

Toujours dans cette optique de partenariat et d'interaction, le médiateur familial ne pourrait-il pas aussi systématiquement dans chaque situation tenir les avocats informés des étapes du processus (date de début, date de fin, issue de la médiation, ...), les inviter (sous réserve de l'accord des personnes) à la réunion d'information ou même, après avoir posé au préalable son cadre de travail (avocats « taisants ») à certaines réunions de médiation - notamment la dernière lorsqu'il y a accord pour rédiger le protocole ?

Et réciproquement ne pourrait-on aussi envisager que dans chaque dossier, les avocats informent le médiateur familial des différents stades de la procédure et, pourquoi pas, que le médiateur familial se déplace au cabinet de l'avocat pour l'information, ou au moment de la signature du protocole le cas échéant (médiateur familial « taisant »)?

C'est en créant et en multipliant les occasions de se parler, d'échanger, de travailler réellement ensemble, en s'adaptant aussi à un contexte spécifique, tout en préservant son cadre et sa déontologie propres, que chaque professionnel du champ judiciaire pourra répondre le mieux possible aux besoins des justiciables, des personnes, tout en préservant leurs intérêts.